

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
NOYERS



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026.

Présents : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

Absents excusés : Stéphane JACOB (procuration donnée à Richard HOURDEQUIN), Florence QUIGNON (procuration donnée à Angélique BEAUDOIN).

Secrétaire de séance : Jimmy PAUVERT.

Nombre de Conseillers

- En exercice 14
- Présents 12
- Votants 14

Objet : Décision Modificative Budgétaire n° 2 – Budget Principal M57 2026 : régularisation d'imputation comptable

Délibération n°66/2026

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'à la demande du S.G.C. de Montargis, il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération n°55/2026 afin que les opérations comptables envisagées soient enregistrées en opérations réelles et non en opérations budgétaires.

Monsieur Le Maire expose : la collectivité a comptabilisé au compte c/1335, le 18/11/2025, une subvention reçue au titre des amendes de police de l'année 2024, pour un montant de 7 600 €. Ce compte n'est pas le bon car celui-ci entraîne un amortissement qui n'a pas lieu d'être au sein du Budget Principal.

Il y a donc nécessité d'effectuer une rectification par opérations d'ordre budgétaire afin d'ouvrir des crédits en dépenses au compte d'investissement c/1335 pour annuler la recette 2025 toujours présente à la balance d'entrée et d'ouvrir des crédits en recettes d'investissement au nouveau compte c/1345 pour enregistrer les 7 600 € de la subvention, comme suit :

INVESTISSEMENT – Budget Principal M57					
DEPENSES			RECETTES		
Chp. 13	1335	7 600 €	Chp. 13	1345	7 600 €
Total :		7 600 €	Total :		7 600 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Monsieur Le Maire,
Guy MEZARD



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jimmy PAUVERT.